

Questions orales

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la députée hier soir concernant l'affaire de la CDC, 41 maisons de placements ont été mêlées à la distribution, y compris Wood Gundy, Dominion Securities, McLeod Young, Levesque, Richardson Greenshields, Pemberton, Geoffrion, une trentaine de sociétés. C'est dit en toutes lettres dans l'annonce qui a paru à ce moment-là dans les journaux.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre a mis Burns Fry à la tête de cette émission d'actions. Étant donné l'enquête, confirmée hier, que poursuit la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sur tous les aspects de la transaction de la CDC, étant donné les interconnexions entre les postes d'administrateur d'un certain représentant du groupe Burns Fry et Magna, et étant donné les opérations commerciales compliquées du ministre, ne croit-il pas qu'il devrait résigner ses fonctions?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'assure à la députée que la nomination, non seulement de Burns Fry, mais des 40 autres maisons de placement qui ont été mêlées à la distribution des actions de la CDC, a été faite par le conseil d'administration de la CDIC. C'est Paul Marshall, le président de cette société, qui a dirigé la distribution générale. Nous avons une preuve de plus que l'informateur de Bay Street à qui la députée se fie lui refila des renseignements erronés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAU FINANCÉES PAR LA CIA—LE RAPPORT COOPER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne le rapport renversant qu'a rédigé M. George Cooper sur les expériences de lavage de cerveau que la CIA a pratiquées sur des citoyens canadiens. Le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a pas demandé à M. Cooper de communiquer avec les victimes de ces expériences, avec l'auteur du livre dans lequel ces expériences furent révélées ou encore avec l'avocat des victimes? Dans ces circonstances, le ministre ne convient-il pas que les conclusions incroyables de ce rapport de justification en sont fatalement biaisées?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suppose que pour la première fois le gouvernement fédéral a pris au sérieux cette affaire qui traîne maintenant depuis vingt ou trente ans. L'année dernière, j'ai commandé une enquête indépendante de toutes les sources gouvernementales afin de déterminer quelle avait été la participation du gouvernement dans cette affaire qui remonte à la fin des années 50 et au début des années 60. Cette enquête est terminée. Nous en avons publié le rapport, qui contient les conclusions et les opinions de notre enquêteur indépendant. Rien n'est camouflé. Le rapport n'est certes pas

une justification. Il expose absolument tout ce que le gouvernement ou l'un ou l'autre de ses organismes ont pu avoir à faire avec cette affaire. C'est la première fois à ma connaissance que cela est fait. Le député d'en face devrait se réjouir de ce nouveau départ dans les affaires publiques canadiennes.

● (1450)

M. le Président: A l'ordre.

M. Robinson: Les victimes de cette affaire ne se réjouissent certes pas de cette démarche de justification.

ON DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES PLAIGNANTS QUI INTENTENT DES POURSUITES DEVANT LES TRIBUNAUX AMÉRICAINS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Étant donné que le ministre a offert publiquement d'aider les plaignants qui entament des poursuites judiciaires contre la CIA aux États-Unis, acceptera-t-il d'intervenir devant les tribunaux américains au nom de ces citoyens canadiens et à les aider financièrement à acquitter leurs frais juridiques?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si les plaignants—mais je ne crois pas que le député les représente—

M. Turner (Vancouver Quadra): Il les représente ici à la Chambre, John.

M. Crosbie: Si les plaignants ont des instances à formuler, elles seront examinées. Nous les avons aidés et nous continuerons à les aider à plaider leur cause contre le CIA pour la simple raison que le CIA a financé sans raison de la recherche au Canada à l'insu du gouvernement canadien, et qu'il a agi clandestinement et officieusement en se dissimulant sous le couvert d'une prétendue oeuvre de bienfaisance. Voilà pourquoi nous les avons aidés et sommes disposés à les aider encore.

Le rapport de M. Cooper porte sur la position du gouvernement et traite de la responsabilité juridique ou morale du gouvernement en ce qui a trait à ses propres subventions de recherche.

M. le Président: A l'ordre.

M. Crosbie: Il a tiré certaines conclusions que nous acceptons pour le moment.

* * *

PETRO-CANADA

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On a maintes fois répété à la Chambre que Petro-Canada suit plutôt qu'elle ne précède les tendances du marché. Dans plusieurs localités, elle ouvre la marche, paraît-il, maintenant que les prix semblent à la hausse?